

PROFITEZ DE L'ACCOMPAGNEMENT DE JURISTES EXPERTS EN LITIGE MUNICIPAL

En étant assurée avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds), votre municipalité bénéficie de l'expertise du service des affaires litigieuses qui assure la représentation des municipalités devant les tribunaux et leur fournit la représentation requise et la défense de leurs intérêts dans leurs dossiers litigieux couverts par le contrat d'assurance.

LES AVANTAGES POUR LES MUNICIPALITÉS ASSURÉES

- › Approche cohérente, fluide et personnalisée pour l'ensemble des étapes du traitement d'un dossier judiciaire
- › Contact direct avec une ressource compétente à l'interne, renforçant encore davantage la relation de confiance entre les assurées et l'équipe du Fonds
- › Service reconnu comme une référence pour le monde municipal en matière d'assurance et de droit municipal

UNE EXPERTISE À VOTRE SERVICE

- › Équipe composée d'avocats ayant une compétence notoire en litige avec une spécialisation en droit de l'assurance et en droit municipal
- › Avocats triés sur le volet dont la pratique est entièrement dédiée à la représentation des organisations assurées par le Fonds
- › Connaissance poussée des activités et des enjeux du monde municipal permettant au service de déterminer la meilleure approche à adopter
- › Équipe en pleine croissance pour répondre aux besoins grandissants des organisations municipales

Puisqu'un dossier litigieux est complexe par sa nature, il est important de s'entourer de professionnels qualifiés. C'est pourquoi le service des affaires litigieuses se positionne au sein de l'offre de services déjà très vaste en place au sein du Fonds afin de soutenir les organisations assurées dans le règlement de leurs sinistres.